

Doc 3 p. 313

Les capitales européennes de la culture

Chaque année, une ville est désignée capitale européenne de la culture.

Le but de cette manifestation est, selon la Commission européenne, de « mettre en valeur la diversité de la richesse culturelle en Europe et les liens qui nous unissent en tant qu'Européens ». Il s'agit, pour les villes ainsi mises à l'honneur, de promouvoir leur patrimoine et leur dynamisme culturel à travers l'organisation de dizaines d'expositions, festivals et autres événements, tout en bénéficiant d'une couverture médiatique non négligeable grâce à la labellisation européenne.

L'organisation d'une telle manifestation est synonyme de financements européens. Mais l'intérêt pour les villes désignées dépasse le simple cadre des subventions européennes ; il se trouve principalement dans les retombées positives en termes économiques et d'image de marque. Quatre villes françaises se sont déjà vues décerner le titre de capitale européenne de la culture : Paris en 1989,

Chapitre 17 – L'Union européenne, un « nouveau territoire »

Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille en 2013. En 2028, une ville française sera à nouveau à l'honneur.

■ www.touteurope.eu, mars 2016.

Doc 4 p. 315

Réduire les inégalités entre les territoires

La politique régionale de l'Union européenne (UE), désignée par le traité de Lisbonne¹ comme politique de cohésion économique, sociale et territoriale, vise à réduire les écarts de richesse entre les régions des pays membres de l'UE, qui se sont accentués avec les élargissements.

Pour 2014-2020, la majeure partie des dépenses bénéficie aux régions les plus pauvres. Ainsi, plus de la moitié (182 milliards d'euros) du budget de la politique de cohésion est destinée à 27 % de la population, celle des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE. Par ailleurs, la concentration sur certains domaines (recherche et innovation, technologies de l'information et de la communication, compétitivité des petites et moyennes entreprises, transition énergétique) renforce l'efficacité de cette politique.

■ vie-publique.fr, mars 2016.

1. Le traité de Lisbonne est un traité signé en 2009 pour permettre à l'Europe des 28 de fonctionner de manière plus efficace et démocratique.

Doc 1 p. 316

Le projet « Eurocité express »

Si le Pays basque veut ressembler demain à une métropole, il doit relier ses hommes et ses femmes. Pour faire de ce slogan une réalité, le moyen est identifié depuis plus de dix ans. Il s'appelle l'Eurocité¹ express, sorte de RER du littoral basque. Les feux seraient au vert pour obtenir un jour ce train cadencé (des départs toutes les 25 minutes) qui parcourra en moins d'une heure et huit arrêts les 51 km séparant Bayonne de San Sebastian. Les arguments du Pays basque français [portent] sur le désengorgement du trafic, le développement économique autour de cet axe et la demande croissante des usagers. Pour les élus, les 600 000 habitants de l'Eurocité méritent ce projet.

■ T. Villepreux, *Sud-Ouest*, 10 septembre 2014.

1. Corridor urbain et côtier entre Bayonne (France) et San Sebastian (Espagne).

Doc 5 p. 318

Trouver des solutions communes à des enjeux communs

Dans le cadre de son soutien aux régions européennes, l'Union européenne favorise la coopération entre les pays. Des porteurs de projets de différents pays de l'Union européenne peuvent s'associer pour financer leurs projets dans les domaines du développement rural, urbain et côtier, de l'emploi, des services publics, des transports, de l'environnement, de la santé, de la culture et du tourisme, etc. La coopération territoriale européenne (CTE) se décline en 3 volets :

1. *La coopération transfrontalière* : les porteurs de projets sont issus de pays aux frontières communes, tant terrestres (entre la France et l'Espagne par exemple) que maritimes (entre la France et le Royaume-Uni, etc.).

2. *La coopération transnationale* : les projets sont réalisés à l'échelle de grands espaces européens (espace alpin, espace atlantique, etc.).

Chapitre 17 – L'Union européenne, un « nouveau territoire »

3. *La coopération interrégionale* : Les projets peuvent être réalisés par des porteurs de projets de tous les États membres, et visent à favoriser la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre différents pays européens.

■ europe-en-france.gouv.fr, 2015.

Leçon

L'Union européenne, un « nouveau territoire »

➤ Quelles sont les caractéristiques du territoire de l'Union européenne et quelle place y occupe la France ?

A L'Union européenne : un territoire singulier

1. Un ensemble à « géométrie variable »

- L'Union européenne (UE) est un rassemblement volontaire d'États autour de valeurs communes telles que la démocratie et les droits de l'homme.

- Depuis sa création en 1957, son périmètre n'a cessé de s'étendre. Elle compte aujourd'hui 28 membres, qui ne participent pas tous aux mêmes politiques communautaires : seuls 19 pays ont adopté l'euro ; l'espace Schengen comprend 26 pays dont 4 ne font pas partie de l'UE.

2. Une identité plurielle

- L'UE se caractérise par une très grande diversité de milieux, de paysages et de cultures : elle compte 24 langues officielles. Ses

Chapitre 17 – L'Union européenne, un « nouveau territoire »

institutions (Parlement, Cour de Justice, Conseil européen, Commission, Banque centrale, Cour des comptes) interviennent dans tous les domaines.

- Progressivement, l'UE est devenue un territoire de référence pour ses 506 millions d'habitants qui, s'ils ne représentent que 7 % de l'humanité, produisent le quart de la richesse mondiale.

B Renforcer la cohésion de l'UE : une priorité forte

1. Des disparités importantes

- Le territoire de l'UE est marqué par d'importantes inégalités de développement entre ses États membres et ses régions : à eux seuls, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie produisent les deux tiers de la richesse européenne.
- Ces contrastes justifient la mise en œuvre de politiques de **cohésion sociale et territoriale**. Elles ont pour objectif de permettre à tous les Européens de vivre dans des conditions équivalentes d'accès à l'emploi, à la culture, aux transports, à l'éducation, à la santé.

2. Agir à toutes les échelles

- Reposant sur la solidarité entre les États membres, ces politiques consistent à financer des projets d'aménagement et de développement à l'échelle locale, régionale ou continentale. Qu'il s'agisse de la **coopération transfrontalière européenne**, des mesures de solidarité déployées en faveur des régions d'outre-mer ou des quartiers urbains en difficulté, ce sont autant de moyens de renforcer le sentiment d'appartenance des Européens à un territoire commun.

C La France dans l'UE : de nouveaux enjeux

1. Un acteur majeur de l'Europe

- La position géographique de la France en fait une double **interface** : océanique et maritime d'une part, terrestre et continentale d'autre part.
- Membre fondateur de l'UE, son rôle est essentiel. Le pays se situe au deuxième rang à la fois pour sa participation au budget de l'UE et pour les aides qu'elle perçoit. Son économie et celle de l'Union sont étroitement liées : 60 % des exportations françaises sont orientées vers les autres États membres.

2. Des risques de marginalisation ?

- Les élargissements successifs de l'UE ont déplacé le centre de gravité du territoire européen vers l'est. Ils ont renforcé la **mégalopole européenne** à laquelle la France n'est directement rattachée que par le Bassin parisien et les régions de l'arc Nord-Est.
- L'intégration européenne a ainsi accentué le caractère de « **finisterre** » des territoires de l'ouest de l'UE. Certaines régions françaises sont soumises à des difficultés économiques et démographiques majeures.

Vocabulaire

- Cohésion sociale et territoriale

Principe qui vise à réduire les écarts de richesse et de développement entre les territoires et les habitants des États membres de l'UE.

- Coopération transfrontalière européenne (CTE)

Ensemble des politiques de l'UE ayant pour objectif le développement des liens entre les territoires et les populations séparés par une frontière d'État.

- Espace Schengen

Espace de libre circulation des personnes, entré en application en 1995.

- Finistère

Extrémité d'un continent située à l'écart des lieux d'activité majeurs.

- Interface

Zone de contacts et d'échanges privilégiés entre deux espaces distincts.

Chapitre 17 – L'Union européenne, un « nouveau territoire »

- Mégalopole européenne

Espace fortement urbanisé qui, du sud-est de l'Angleterre au nord de l'Italie en passant par la vallée du Rhin, concentre une forte densité de population et de richesse. Cet espace joue un rôle majeur dans l'organisation de l'espace européen.

Doc 1 p. 327

Les inégalités en Europe

Jusqu'à ce que la crise survienne en 2008, les écarts entre économies régionales tendaient à se combler au sein de l'UE [...]. En 2000, le PIB moyen par habitant des 20 % de régions les plus développées était 3,5 fois supérieur environ à celui des 20 % de régions les moins développées. En 2008, il n'était plus que 2,8 fois supérieur – une évolution provenant principalement de ce que les régions ayant les PIB par habitant les moins élevés [...] effectuent un rattrapage par rapport aux régions plus prospères.

La crise semble toutefois avoir donné un coup d'arrêt à une évolution dans ce sens puisque les disparités régionales se sont accrues entre 2008 et 2011. [...]

[Elle] affecte à la fois les économies avancées et celles qui le sont moins. [...]

Les disparités entre régions d'un même pays se sont, elles aussi, fortement accentuées entre 2000 et 2011 [...]. Le phénomène a été marqué en Bulgarie et en Roumanie [...], en raison principalement d'un

Chapitre 17 – L'Union européenne, un « nouveau territoire »

taux élevé de croissance dans la région-capitale. Le PIB par habitant des autres régions de ces deux pays a poursuivi sa convergence vers la moyenne de l'UE, mais à un rythme beaucoup plus lent. Les disparités régionales se sont également accentuées en Grèce et au Royaume-Uni.

- Extrait du 6^e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, Commission européenne, 2014.